



## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 2 JUILLET 2026

Le deux juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente,  
Convocation en date du 25 juin deux mille vingt-six.  
Affichage en date du 25 juin deux mille vingt-six.

Les membres du comité du SESAM se sont réunis à la Maison de l'Eau et de la Biodiversité à Semur-en-Auxois, sous la Présidence de Martine EAP-DUPIN.

**DELEGUES TITULAIRES PRESENTS** : AUBRY Vincent, COURTOIS Cédric, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, DEL REY SEGOVIA Grégory, MAHE François, LIGEIRO Matthieu, LORiot Jérôme, COLLIN Eric, JOSEPH Franck, COQUILLON Yves, POCARD Faustine, TALLI Amine, ARNOUX Pauline, ROUSSELET Isabelle, MANIERE Patrick, MASSE Sébastien, COTTEL Charlotte, PERROT Norbert, CRIBLIER Chantal, PUCCINELLI Anita, BAUBY Béatrice, BLANDIN Gérard, CIVETTE-BARDET Isabelle, QUINCEY Nathalie, CHOQUET Alain, MOISSON Julien, PICARDAT Richard, MARGUERY Olivier, SKLADANA Eric, JANNIER Jean-Pierre, PERREAU-CHEMARDIN Alexis, HERNANDEZ Eric, PASCAL Thomas, REGNAULT Denis, KOCHER François, MARCHAND Christine, SABOURIN Daniel, SAUVAGEOT Dominique, EAP-DUPIN Martine, FRAISIER Daniel, NORE Patricia, SELLE Evelynne, JEGOU Jean-Luc, BRECHAT Geneviève, LAIBE Michel, SIREUL Joël, LOUIS Hervé, NAUDIN Agnès, SADON Catherine, DAUMAIN Thierry, MALOT Kévin, PION Christophe, LEQUESNE Philippe, LAUREAU Eric, GARD Tonny, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, SARRAZIN Jean-Marc, REGNAULT François, LEGER André, GOUDEAU Cédric, DUFOUR David, BENO Noëlle (63).

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** : LACHAUME Pascal, MIGNOT Pascale (2).

**DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE** : ROSA Anne, GASPARD Mireille, BERLING Philippe, SEIGNOT Jocelyne, PERBET Christian, PEYROT Philippe, SEBILLOTTE Pascal, LOISIER Marie, SANSON Steve, GLAUNIG Joseph, SONDAG Joëlle, GONZALEZ Jeffrey, CORNAUT Michel, TUDOUX Stéphanie, SEGUIN Bastien (15).

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS** : MASSE Claude, PREVOTAT Rémy, JEANNIN Brian, BERTHOLLE Thierry, JACQUES Benjamin, MONSAINGEON Guilhem, PERRODIN Nathalie, DZIAN Michaël, BIERRY Pascal, DELAFOLY René, FEVRE Alain, THIBAUT Sébastien, MIGNARD Christian, CAVEROT Sylvain, RODRIGUES Manuela, LAGNEAU Michel, PETREAU Jean-Michel, LUDI Jacky, LEPETIT Christine, BOUTEILLER Sylvain, LOUCHARD Jean-Baptiste, BURET Mickaël, LAVAUT Philippe, WELL Vanessa DUPUIS Didier, RENAULT Thierry, VILLARMET Damien, BOIS Alain, GRUNEVALD Emeric, LANIER Yves, GUENEAU Alain, LHOMME Anaïs, LACHAUME Pascal, RITTE François, TRIMOREAU Audrey, MATHIEU Gilles, PARATRE Yoann (37).

**DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE** : MARTIN Jean-Marc, PAUT Chantal, DESSEREY Gilles, FEVRIER Daniel, QUIGNARD Pascal, BRESSON Thierry, GUYOT Didier, BRET Sandrine, CORNU Hubert, GUILLAUMOT Cyril, BOURGEOIS Alain, LACHOT Lionel (12).

**MAIRES NON DELEGUES PRESENTS** : BRULEY Daniel, GUERRIER Françoise (2).

**AUTRES INVITES PRESENTS** : Fabrice LABALME, Directeur d'Agence SUEZ Bourgogne Champagne, Marie-Agnès DUFOUR, Conseillère aux Décideurs Locaux (SGC) et les services du SESAM.

Secrétariat administratif : les services du SESAM

Secrétaire de séance : Olivier MARGUERY

| Délégués en exercice | Délégués <b>DECI</b> ayant droit de vote | Délégués <b>Eau et Assainissement</b> ayant droit de vote | Pouvoirs         | Nombre total de votes possibles |
|----------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------|
| <b>100</b>           | <b>77</b> à 18h35                        | <b>77</b> à 18h35                                         | <b>4</b> à 18h35 | <b>158</b> à 18h35              |
| <b>100</b>           | <b>76</b> à 19h25                        | <b>76</b> à 19h25                                         | <b>4</b> à 19h25 | <b>156</b> à 19h25              |
| <b>100</b>           | <b>77</b> à 19h32                        | <b>77</b> à 19h32                                         | <b>4</b> à 19h32 | <b>158</b> à 19h32              |

**La Présidente,**

**Remercie** les membres de leur présence,

**Remercie** la présence du délégataire représenté par M. Fabrice LABALME,

**Remercie** la présence de Mme Marie-Agnès DUFOUR, Conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP,

**Après avoir vérifié que le quorum était bien atteint** et constaté qu'il pouvait être délibéré sur les questions soumises à l'assemblée.

**Invite** l'assemblée à statuer sur les différents sujets inscrits à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026
2. Rappel des travaux du bureau syndical
3. Activités du SESAM : Dossiers techniques et administratifs en cours et à venir
4. Règlement intérieur du Comité syndical
5. Désignation des représentants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
6. Ressources Humaines :
  - a) Suppression d'un poste de Technicien territorial de 1<sup>ère</sup> classe et création d'un poste de Technicien territorial de 2<sup>ème</sup> classe
  - b) Désignation du Référent Déontologue des Elus et Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Côte d'Or
7. Finances :
  - a) DM n°2 aux Budgets annexes « Eau » et « Assainissement » 2026
  - b) Opérations pour compte de tiers au Budget annexe « Eau » 2026
  - c) Admission en non valeurs au Budget annexe « Assainissement » 2026
8. Rapports annuels 2025 du délégataire et sur le prix et la qualité des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Rapport annuel 2025 de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée.
9. Communications diverses

## **1. Rappel des décisions antérieures**

|                 |                                                                                                            |                                |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| N° 27.2026-2190 | <u>SESAM</u> : Installation du Comité syndical et Election du Président                                    | <i>Approuvée<br/>Majorité</i>  |
| N° 28.2026-2191 | <u>SESAM</u> : Composition du Bureau : Fixation du nombre de Vice-Présidents et des membres                | <i>Approuvée<br/>Unanimité</i> |
| N° 29.2026-2192 | <u>SESAM</u> : Election des Vice-Présidents et des membres du Bureau                                       | <i>Approuvée<br/>Unanimité</i> |
| N° 30.2026-2193 | <u>SESAM</u> : Délégations d'attributions de fonctions, de signatures et de pouvoir du Comité au Président | <i>Approuvée<br/>Unanimité</i> |
| N° 31.2026-2194 | <u>SESAM</u> : Election des commissions CAO, COAP, Concession ou DSP, et jury de concours                  | <i>Approuvée<br/>Unanimité</i> |
| N° 32.2026-2195 | <u>SESAM</u> : Désignation des représentants du syndicat auprès des organismes extérieurs                  | <i>Approuvée<br/>Unanimité</i> |
| N° 33.2026-2196 | <u>SESAM</u> : Indemnité de fonction des élus                                                              | <i>Approuvée<br/>Unanimité</i> |

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026**

**La Présidente demande** à l'assemblée s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 12 mai 2026 (disponible sur le site internet du SESAM) et **propose** de l'approuver ;

**Le Comité syndical**, après en avoir délibéré,  
**Approuve** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 12 mai 2026,

**Pour : 158**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

### **3. Rappel des travaux du bureau syndical**

Les membres du Bureau syndical se sont réunis les 15/06 et 18/06/2026 afin de traiter les sujets d'actualité et de fond. Ont été plus particulièrement travaillés :

- Le suivi du contrat de délégation de services ;
- La commission de contrôle financier ;
- Les travaux/marchés en cours et à venir ;
- Le bilan 2025 ;
- Les problèmes de qualité d'eau ;
- La politique de l'eau.

### **4. Activités du SESAM : dossiers techniques et administratifs en cours ou à venir**

Les activités du SESAM se poursuivent conformément aux budgets primitifs 2026, aux programmes pluriannuels d'investissement, aux diagnostics permanents et à la feuille de route validée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

#### **□ Eau Potable**

**Reconstruction de l'usine d'eau potable d'Eschamps** : Les travaux se poursuivent. Le génie civil et la pose des équipements sont terminés. L'aménagement des puits est en cours. Il reste à réaliser quelques infrastructures liées à l'électricité et aux automatismes ainsi que le démantèlement de l'ancienne usine. Les modalités d'évacuation des anciens filtres sont en cours de d'étude. Plusieurs prestataires sont consultés. Le montant estimatif est de 30 000€ HT. Les essais de production pourront débuter dès septembre. Les travaux sur le réseau sont terminés. Il reste le raccordement au niveau du Petit Vernet.

**Renforcement du stockage Eaux brutes de Villeferry** : La nouvelle bache d'eau brute (120 m3) pour l'alimentation du Parc de l'Auxois est réalisée.

**Renouvellement canalisations avenue du Tir à Semur-en-Auxois** : Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement sont terminés. Restent les réfections.

**Renouvellement canalisation eaux brutes du Puits de Queue à la Vache (Grignon)** : La canalisation de transport des eaux brutes du Puits de Queue à la Vache vers l'usine de production d'eau potable est en cours de pose. Le portail d'accès au puits devra être déplacé pour un montant d'environ 2 000€ HT.

**Renouvellement canalisations et branchements rue de l'Eglise à Précý-sous-Thil** : Les travaux de la tranche 2 sont terminés. Les réfections de voirie seront réalisées en juillet.

**Renouvellement canalisations et branchements à Posanges** : La pose des canalisations d'alimentation de la rue Robignot et de la rue Avau à Posanges, ainsi que divers branchements est en cours. La fin du chantier est prévue fin septembre.

**Renouvellement canalisation de desserte de Vieux Chateau** : Les travaux sont finalement décalés à 2027 pour suivre le calendrier des financeurs.

**Renouvellement canalisation rue de l'Eglise à Marcilly** : Le SESAM vient d'avoir l'accord de subvention de l'Agence de l'Eau. Le démarrage du chantier est programmé en septembre.

**Renouvellement canalisation route de Lyon à Saulieu** : Les travaux sont finalement décalés à 2027 pour suivre le calendrier des financeurs.

**Surpresseur de Montachon à Saint-Didier** : Le dossier de demande de subvention a été validé par l'Agence de l'eau. Les travaux seront exécutés à compter de septembre.

**Clôtures et accès aux sites de Chevannay, Cras et Bard-les-Epoisses** : Les démarches auprès des communes et des propriétaires concernés sont en cours. Les travaux pourraient se dérouler à l'automne.

**Création de branchements électriques** : Les dossiers sont en cours sur les communes de **Soussey-sur-Brionne (Réservoir)** et **Gissey-le-Vieil (Réservoir)**.

**Réhabilitations du surpresseur d'Avosnes, du réservoir de Marcilly et du réservoir de Chaume Barret à Dampierre-en-Montagne** : La commande est passée. Les travaux pourraient se dérouler à l'automne compte tenu de la situation hydrologique.

**Mesures nitrates et systèmes de dilution des sources** : Les commandes sont passées pour l'automatisation de la dilution à **La Motte-Ternant**, les mesures de nitrates sur les ressources de **Chevannay, de Moulin Brûlé (Vitteaux), des puits de Saffres, de Champrenault et de Missery** ainsi que la mise en place d'un nouveau point de sectorisation à **Semur-en-Auxois**. Les travaux seront exécutés dans les prochains mois.

**Réservoir des Conrioux à Saulieu** : La vidange annuelle du réservoir provoquerait un ravinement du chemin en aval. La solution technique visant à prolonger la purge à 130m en aval s'élève à 13 000€ HT. Le SESAM étudie avec SUEZ la faisabilité de supprimer ce réservoir qui engendre potentiellement des problèmes de qualité en aval.

**Sondages pour Appel à Projets Innovation** : Les sondages vont se poursuivre sur l'ensemble des communes jusqu'à la fin de l'année.

*Frédéric VERRIER précise qu'il y avait au total 1000 sondages à effectuer en vue de caractériser la corrosivité de tous les sols. C'est le bureau d'étude ICSEO, qui est spécialisé dans les sondages géotechniques, qui réalise environ 200 trous de 6 à 10 cm sur chaque sondage.*

**Traitement du Carbone Organique Total (COT)** : C'est le carbone qui est sous forme dissoute. La présence de COT sur les ressources de Pont et de Chênesaint peut engendrer la formation de trihalométhanes (THM) au contact du Chlore. Le SESAM et SUEZ réalisent actuellement des purges pour éviter au maximum ce composé indésirable. Il faudra nécessairement réaliser dès que possible un traitement du COT sur ces deux unités de production.

*Jean-Luc JEGOU (Saint-Germain-de-Modéon) demande l'origine du COT ?*

*Frédéric VERRIER répond que c'est d'origine naturelle. Il y en a dans l'eau de pluie. Il est présent dans nos ressources superficielles. Le traitement n'est pas si compliqué, néanmoins le processus est très coûteux.*

*Jean-Luc JEGOU questionne « Quand l'eau passe, est ce qu'elle se charge en carbone ?*

*Frédéric VERRIER confirme.*

*Fabrice LABALME ajoute qu'une étude a été faite et a démontré que plus c'est chargé en humus, plus il y a de COT.*

**Schéma directeur d'eau potable** : Les phases 2 et 3 sur 4 de l'étude sont réalisées. Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) est pratiquement abouti. Le SESAM va prendre rendez-vous avec chaque commune pour travailler sur le zonage d'eau potable.

*Frédéric VERRIER explique qu'il se rendra dans les communes avec Louise GAUVIN notamment, afin de travailler sur les zonages d'eau potable. Ce travail consistera à définir les zones dans le futur qui pourront ou pas être desservies en eau potable et aboutira sur un document d'urbanisme de la commune.*

**Stratégie de protection des captages** : Le comité syndical a validé la stratégie en juin 2025. L'Agence de l'Eau demande à ce que le document soit actualisé et complété. Le nouveau document est présenté en annexe (Document 1).

**Etude de bassins d'alimentation de captages Champeau** : L'étude est en cours. Les points de mesures seront posés prochainement.

**Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ressource Pont** : La révision de la DUP fait l'objet d'une consultation administrative avant enquête publique probablement à l'automne.

**Diagnostics agricoles Massingy-les-Vitteaux, Saffres et Villy-en-Auxois** : L'étude est en cours. Un comité de pilotage aura lieu début septembre pour la présentation des résultats.

*Frédéric VERRIER précise que la restitution des résultats sera présentée par la Chambre d'agriculture qui réalise le diagnostic. Ce travail aboutira sur un partenariat et une animation avec la Chambre d'agriculture.*

**Syndicat intercommunal des eaux de Grosbois en Montagne** : L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux des canalisations de transport et de l'usine de production a été lancé. Le comité syndical se réunira de nouveau en juillet pour donner son avis sur le choix du prestataire.

*Frédéric VERRIER informe que le département de la Côte d'Or a lancé la maîtrise d'œuvre des usines de production et des réseaux, l'analyse des offres est prévue la semaine prochaine. Une décision sera prise à la mi-juillet par le Département. Le syndicat se réunira également en vue de donner son avis. Il explique que ce sera bien la commission d'appel d'offre du département qui sera souveraine.*

*Martine EAP-DUPIN poursuit qu'un travail va être conduit avec la Banque des Territoires pour le financement d'une partie des travaux. Pour mémoire, les travaux coûtent 60 millions pour l'usine de Maillys et 20 pour celle de Grosbois. Le Département financera les travaux à concurrence de 80 % en complément des autres subventions.*

#### ☐ **Assainissement collectif**

**Impasse du Pont Pinard à Semur-en-Auxois** : Les travaux (eau potable et assainissement) sont terminés. Le poste de refoulement est en service.

**Poste de refoulement du Tir et canalisation amont à Semur-en-Auxois** : Les travaux sur le poste et la canalisation sont pratiquement terminés. Il reste à conforter l'accès et la clôture. Le chantier est en attente d'ENEDIS pour l'alimentation électrique.

**Travaux encorbellement Pont Toutry** : Le département a donné son autorisation. Les travaux viennent d'être réalisés.

**Mises en séparatif rue de la Liberté/rue des Carmes à Semur-en-Auxois** : Le démarrage des travaux est prévu mi-septembre.

**Autosurveillance stations de Précy-sous-Thil, Toutry et Vitteaux** : Le dossier de demande de subventions a été refusé par l'Agence de l'Eau. Ces points de mesures étant demandés par la DDT, les travaux se réaliseront tout de même dans l'été.

**Clôtures et mesures postes de refoulement Grignon et Seigny** : les commandes sont passées et les travaux seront exécutés durant l'été.

**Poste de refoulement du Moulin à Vitteaux** : la commande est passée et les travaux seront exécutés durant l'été.

**Boîtes de branchements et tampons** : Les travaux se poursuivent au fil des besoins.

**Schémas directeurs d'assainissement : Toutry/Epoisses, Rouvray et Précy-sous-Thil/Missery/Saizerey/Allerey** : Les études sont en cours. Les phases 1 et 2 ont été présentées au printemps. La phase 3 sur 4 est en attente de conditions hydrologiques favorables (nappe haute).

**Plan d'épandage Vitteaux** : Suite à un changement des exploitants agricoles, la reprise du plan d'épandage des boues de la station d'épuration est nécessaire. Le montant de la prestation est de 3 000 € HT.

**Eaux usées non domestiques** : Le SESAM travaille sur les autorisations et conventions de rejets des établissements générant des eaux usées atypiques (agroalimentaire, métiers de bouche, établissements de soins, mécanique, ...)

#### ☐ **Assainissement Non Collectif**

**Avancement des périodiques** : Les techniciens ont terminé le contrôle périodique des installations des communes de **Gissey-le-Vieil, Soussey-sur-Brionne et Charny**.

Au vu de la position géographique des communes en amont du lac de Pont (secteur ciblé par le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé – PAOT), la réhabilitation des filières impactantes pourrait peut-être être éligible à des aides de l'Agence de l'Eau. Des réunions publiques vont être organisées en septembre.

**Opérations groupées de mise en conformité :** Les dossiers de demande de subventions pour la phase Etudes de l'opération de mise en conformité de **Saffres, d'Eringes et de Chassey** ont été acceptés par les services de l'AESN.

Les études sont en cours sur Eringes et vont se poursuivre sur les autres communes jusqu'en octobre.

Les services du SESAM réalisent la révision des zonages d'assainissement de ces communes.

#### ☐ **Défense Extérieure Contre l'Incendie**

**Entretien des espaces verts :** L'entretien du patrimoine ainsi que le débroussaillage des bâches se poursuivent. Ont été réalisées depuis le dernier comité : **Epoisses, Lacour d'Arcenay (x3), Brianny (x3), Vic-sous-Thil et Fontangy**. Seront prochainement réalisées les deux réserves de **Montigny-St-Barthélémy**.

#### **Travaux de création et de renouvellement de dispositifs :**

Les travaux de création d'une bâche incendie sur le hameau de La Roche d'Hy à **Massingy-les-Vitteaux**, à Collemoine (**Vic-sous-Thil**) et de la Rente du Fourneau (**Juillenay**) sont réalisés.

La création d'une bâche incendie à **Villenotte, à Aisy-sous-Thil** et d'une nouvelle bâche à **Massingy-les-Vitteaux** sont à l'étude.

**Contrôle périodique des poteaux incendie et mise à jour des Schémas Directeurs :** Les techniciens du SESAM réalisent le contrôle périodique des poteaux incendie et la mise à jour des Schémas Directeurs Communaux de DECI suite à la réception du nouveau règlement départemental.

Les communes de **Dompiere-en-Morvan, Courcelles-Fremoy, Brain, Clamerey, Dampierre-en-Montagne, Lacour d'Arcenay, Magny la Ville, Sainte Colombe-en-Auxois et Souhey** ont fait l'objet d'un entretien du patrimoine, de pesées de poteaux et de rénovation des capots. La révision du schéma directeur est en cours sur les 3 premières communes. Les autres suivent. Les 96 communes seront visitées sur les 3 prochaines années.

*Françoise GUERRIER (Saint-Andeux) demande quelle est la distance entre 2 poteaux ?*

*Frédéric VERRIER indique que c'est au cas par cas et propose de regarder ce dossier ensemble.*

*Jocelyne SEIGNOT (Chevannay) explique qu'elle rencontre des difficultés avec une citerne incendie qui n'est pas nettoyée et qui dessert un traiteur sur la commune. Sachant que le SDIS a demandé le nettoyage de la dite citerne.*

*Frédéric VERRIER répond que cela va être fait rapidement.*

*Jean-Luc JEGOU (Saint-Germain-de-Modéon) demande quelle est la réglementation en matière d'approvisionnement en eau car il est de plus en plus difficile de s'approvisionner dans les étangs qui sont remplacés par des bâches.*

*Frédéric VERRIER confirme que la loi interdit de créer de nouvelles retenues au droit des cours d'eau pour garantir la continuité écologique. Pour la défense incendie, il faut s'assurer qu'il s'agit d'un étang pérenne pour le répertorier. Si c'est un étang privé, il doit faire l'objet d'une convention pour pouvoir le valider. Enfin, pour toute création/extension/gestion de plan d'eau, il convient de se rapprocher des services qui ont la compétence GEMAPI pour en savoir plus (le Parc, le syndicat du Bassin d Serein, l'Epage Armançon) ou la DDT.*

#### ☐ **Relève des compteurs**

Elle se poursuit selon le même calendrier que 2025.

#### ☐ **Affaires foncières**

Les échanges ou acquisition de terrain se poursuivent.

Les sites du réservoir de **Toutry**, du réservoir de **Montachon**, du réservoir de **Courcelles-les-Semur**, de la bâche de **Villeferry** ainsi que de la station d'épuration de **Toutry** ont été régularisés.

Suite au déplacement du poste du Tir, il faudra régulariser le parcellaire avec la Ville de **Semur-au-Auxois**.

## ☐ **Coopération internationale**

Les actions du SESAM et d'AquaOrbi se poursuivent au **Cambodge** où la troisième tranche de travaux se termine (eau potable et assainissement sur la commune de **Kampong Khleang**).

Une quatrième tranche sur la commune de **Kampong Phluk** est envisagée en 2026-2027.

Le projet d'assainissement, élaboré avec l'association Arbalou en 2025 sur un hameau de la commune de **Tabant au Maroc** peine à émerger.

Un projet d'eau potable et d'assainissement est à l'étude sur la commune de **Kasi** avec l'association Electriciens sans Frontières en **République Démocratique du Congo**. L'action pourrait voir le jour en 2027.

***Julien MOISSON (Le Val Larrey)** demande quel est le coût des actions de coopération internationale ?*

***Frédéric VERRIER** répond que le SESAM finance 5000 € par an et sert de bras de levier pour récolter 200 000 € par an auprès de la Région et de l'Agence de l'eau. Il explique qu'avec ce montant on secourt 2000 à 3000 personnes. Il ajoute que c'est un travail passionnant mais très fastidieux car ce sont beaucoup de dossiers administratifs. Cette solidarité change la vie de beaucoup de personnes, tant sur le plan de l'eau que sur celui de l'assainissement. C'est une fierté de venir en aide aux populations qui sont en difficulté.*

***Martine EAP-DUPIN** ajoute que c'est une belle image qui est renvoyée dans la continuité de notre prédécesseur Gilles de Montalembert qui était très engagé envers les personnes en difficulté à travers le monde et qui continue encore aujourd'hui à assurer des missions. Elle propose de faire un bilan de toutes les actions de solidarité qui ont été menées jusque là à l'occasion d'un prochain comité.*

## ☐ **Affaires administratives et juridiques**

**Lotissement Orvitis Champ Passerat à Semur-en-Auxois :** Orvitis souhaite rétrocéder les voiries et réseaux divers. Le SESAM a demandé au propriétaire de réaliser les contrôles de réceptions. Les équipes du SESAM vont contrôler les raccordements et la défense incendie.

**Réfection de voirie à Corrombles :** La commune de Corrombles a sollicité le SESAM pour la réfection du chemin menant au réservoir. Ce chemin avait fait l'objet de travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable.

Après visite sur place, concertation, et compte tenu de l'état de vétusté constaté, le consensus suivant a été trouvé : Il est proposé de prendre en charge les travaux de réfection de ce chemin à hauteur de 6 000€ HT sur 48 000€ HT estimés.

**Conventions VNF :** Le SESAM travaille avec VNF sur la mise à jour des conventions d'occupation temporaire du domaine public notamment sur le **lac de Pont**. De nouvelles conventions devront être signées.

**Unités de logements :** un travail commun avec SUEZ est mené afin de recenser les unités de logement non facturées. Les enquêtes au cas par cas sont en cours.

**Affaire contentieux RENARDET :** M. RENARDET à **Seigny** a déposé une requête contre le SESAM et SUEZ auprès du Tribunal Administratif de Dijon en décembre 2025.

Il souhaite être indemnisé pour une perte de récolte suite à une fuite sur la canalisation d'eau brute qui traverse la parcelle qu'il exploite.

Une expertise est prévue le 30 juin 2026.

Le SESAM et SUEZ font l'objet d'attaques à répétition et le personnel d'insultes. Comme évoqué lors de précédentes réunions, il conviendrait de saisir la justice pour mettre fin à ce harcèlement.

***Martine EAP-DUPIN** explique que les insultes envers le personnel ne sont pas tolérables, elle envisage de déposer une main courante à l'encontre de M. RENARDET.*

**Cambriolage Maison de l'Eau :** Suite à des vols dans les véhicules stationnés sur le parking de la Maisons de l'Eau, un renforcement de la vidéosurveillance et des alertes doit être mis en place.

**Actions pédagogiques auprès des scolaires et du grand public :** La Maison de l'Eau permet désormais d'accueillir différents publics afin de les informer et/ou de les former. Des établissements scolaires, clubs et services sociaux sont venus bénéficier de nos services. De nombreuses demandes sont actuellement en cours de traitement. Des partenariats avec d'autres organismes sont envisagés.

**Sollicitation des communes extérieures au SESAM :** Le SESAM a réalisé un avant-projet d'interconnexion avec les communes de Villaines-les-Prévôtes, Viserny, Senailly, Saint-Germain-les-Senailly et le Syndicat des Eaux de Quincy-Quincerot à partir de Genay.

La commune de Hauteroche envisage une demande d'adhésion au SESAM. L'étude d'avant-projet sera réalisée à l'automne par le SESAM.

**Relations SM Chamboux :** La réunion qui a eu lieu le 20 février avec Monsieur le Sous-Préfet de Beaune n'a pour le moment pas été suivie d'effet. Le SM de Chamboux étudie avec son bureau d'études SPEE la possibilité technique d'un approvisionnement de secours en eau à partir de Saulieu. Monsieur le Sous-Préfet de Beaune a sollicité un entretien auprès du SESAM le 30 juin.

***Martine EAP-DUPIN*** informe qu'une rencontre est prévue le 22 juillet prochain avec le Syndicat de Chamboux en vue de travailler en bonne intelligence sur les termes d'une nouvelle convention pour l'achat d'eau. Pour mémoire, le SESAM a mis un terme à la précédente convention au 1<sup>er</sup> janvier 2026 en raison du coût trop élevé (50 000 € par an).

**Conférence des maîtres d'ouvrage eau potable :** La Maison de l'Eau et de la Biodiversité accueillera en octobre une conférence réunissant les maîtres d'ouvrages du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Serein-Armançon afin de les sensibiliser à l'anticipation de la baisse des ressources, à la nécessité de se structurer et d'adapter le prix de l'eau aux investissements à venir.

**Le Comité syndical**, entendu l'exposé qui lui est fait,

**Prend acte et Approuve les décisions et propositions qui lui sont faites :**

**Pour : 158      Contre : 00      Abstention : 00**

***Frédéric VERRIER*** fait un point sur la situation hydrologique.

***Patricia NORE, Déléguée titulaire de la commune de Saffres, s'absente provisoirement à 19h25.***

## **5. Règlement intérieur du Comité syndical**

**La Présidente**,

**Rappelle** que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire l'élaboration d'un règlement intérieur afin de préciser les modalités de fonctionnement du Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan ;

Ce règlement s'inscrit dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires suivantes :

- Article L 2121-8 et suivants du CGCT
- Article L 5211-1 et suivants du CGCT
- Article L 5216-1 et suivants du CGCT

Le présent règlement intérieur précise, d'une part, les modalités d'organisation du Syndicat mixte fermé et rappelle, d'autre part, les dispositions qui s'imposent en matière de fonctionnement du Comité syndical et des instances dérivées (Président, Bureau et commissions) ;

Au cas où l'une des dispositions du règlement intérieur viendrait à être en contradiction avec le Code Général des collectivités territoriales, celui-ci s'appliquerait de plein droit sans qu'il soit besoin d'en délibérer ;

**Présente** le règlement intérieur à l'assemblée, lequel a été communiqué aux délégués avec le conducteur du Comité syndical ;

**Demande** s'il y a des remarques ou des questions relatives à ce document jusqu'ici provisoire ;

**Propose** aux délégués du SESAM, en l'absence de remarques, de bien vouloir approuver le nouveau règlement intérieur ;

**Le Comité syndical**, entendu l'exposé qui lui est fait,

**Approuve** le nouveau règlement intérieur du SESAM :

**Pour : 156      Contre : 00      Abstention : 00**



*Vincent AUBRY demande comment est approvisionnée la commune de Saulieu ?*

*Frédéric VERRIER répond par la réserve de Chênesaint.*

## **6. Désignation des représentants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

**La Présidente,**

**Rappelle** à ses collègues les dispositions de l'article L 1413-1 du CGCT modifié par la loi 2010.788 du 12 juillet 2010 ayant trait à la participation des habitants et des usagers à la vie des Services Publics ;

**Indique** que l'article 5 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose que seules les communes de plus de 10.000 habitants, les EPCI de plus de 50.000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10.000 habitants ont obligation de constituer des CCSPL. Mais ceux-ci peuvent néanmoins créer et faire vivre une CCSPL en dessous de ce seuil ;

**Expose** que les commissions ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

Les compétences des CCSPL sont l'examen des rapports annuels du délégataire de service public, du prix et de la qualité du service public d'eau potable, de l'assainissement etc... Elles doivent être consultées sur tout projet de création de régie avant que le comité syndical ne se prononce et sur le principe de toute délégation de service public local avant la décision du comité syndical ;

**Informe** que le SESAM a fait le choix depuis une vingtaine d'années de créer une CCSPL et qu'il faut, à chaque nouveau mandat, renouveler les représentants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

**Propose** que cette commission pour les volets eau, assainissement et défense extérieure contre l'incendie, soit composée des instances et/ou organismes suivants :

- **Bureau du SESAM**
- **Un représentant d'une association environnementale départementale**
- **Un représentant d'une association environnementale locale**
- **Un représentant d'une association de consommateurs nationale**
- **Un représentant d'une association d'usagers locaux**
- **Un représentant de la Fédération de pêche de Côte d'Or**
- **Un représentant du SDIS**
- **Un représentant de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or**

*Thomas PASCAL (Montberthault) demande que soit ajouté à la liste la représentation des agriculteurs.*

*Martine EAP-DUPIN propose d'ajouter la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.*

**Entendu** l'exposé de la Présidente et sur sa proposition, **le Comité,**

**Approuve** la composition la CCSPL tel qu'exposé ci-avant,

**Pour : 156**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Précise** que les représentants de la commission seront désignés par chaque organisme concerné ; Ils pourront, si besoin est, être invités aux travaux du bureau ou du Comité du SESAM où il pourra leur être demandé de formuler un avis consultatif ;

**Indique** que dans le cadre des comités consultatifs (article L 2143-2 du CGCT), la composition de la CCSPL sera fixée chaque année sur proposition de la Présidente.

A défaut de changement de membres notifié aux personnes intéressées avec un préavis de 3 mois, les membres seront reconduits tacitement par période de 12 mois. Elle pourra être modifiée et complétée si besoin est en fonction des circonstances et de l'intérêt du service public. Le fonctionnement de la CCSPL ne pourra pas excéder la durée du mandat électif du Comité du Syndicat en cours.

**Patricia NORE, Déléguée titulaire de la commune de Saffres, rentre de nouveau en séance à 19h32.**

## **7. Ressources Humaines**

### **a. Suppression d'un poste de Technicien territorial de 1ère classe et création d'un poste de Technicien territorial de 2ème classe**

**Sous réserve de l'avis favorable du Comité social territorial placé auprès du CDG 21,  
La Présidente,**

**Informe** que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, et de procéder à des ajustements si nécessaire ;

**Considérant** les besoins du service technique et notamment la nécessité d'assurer les missions relatives au contrôle et suivi des dispositifs ANC, au contrôle des branchements particuliers d'AC, à la relève des compteurs d'eau potable, et au contrôle et entretien du patrimoine de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

**Considérant** le départ de l'agent en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'eau potable, assainissement et défense extérieure contre l'incendie ;

Cet emploi laissé vacant pendant 2 ans, a vocation à être supprimé ;

**La Présidente propose à l'assemblée :**

- **De supprimer** l'emploi permanent de technicien territorial principal de 1ère classe de catégorie B, à temps complet, à compter de cette même date, lequel est resté vacant pendant 2 ans ;
- **De créer** un emploi permanent de technicien territorial principal de 2ème classe de catégorie B, à temps complet, à compter du 1er septembre 2026, en vue du recrutement d'un technicien « Eau et Assainissement » au vu des besoins du service SPANC ;

L'emploi créé pourra être pourvu par un fonctionnaire relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, au grade de technicien territorial principal de 2ème classe.

Le cas échéant, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel **sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique**, à savoir : **Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté** dans les conditions prévues par le présent code.

Le contractuel sera alors recruté en contrat à durée déterminée pour une durée d'un an (maximum 3 ans), qui sera renouvelable par reconduction expresse et qui ne pourra pas excéder une durée de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de technicien territorial principal de 2ème classe (en fonction des profils) et au maximum sur l'indice brut terminal des grilles indiciaires correspondantes.

Enfin, le régime indemnitaire pourra être versé à l'agent en prenant en compte, notamment, des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que de son expérience. Le RIFSEEP, instauré par la délibération n°57.2023-1985 du Comité syndical en date du 7 novembre 2023, pourra donc être applicable.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :**

**D'adopter** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois comme suit :

| Cadres d'emplois                         | Grades Echelle de référence                                | Nombre d'emplois | Catégorie | Durée hebdomadaire |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------|-----------|--------------------|
| <b>DIRECTION</b>                         |                                                            |                  |           |                    |
| <b>Direction</b>                         | Directeur général des services<br>20 000/40 000 habitants  | 1                | A         | 35 h               |
| <b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>            |                                                            |                  |           |                    |
| <b>Rédacteur territorial</b>             | Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe             | 1                | B         | 35 h               |
| <b>Adjoint Administratif territorial</b> | Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe | 1                | C         | 35 h               |
| <b>FILIERE TECHNIQUE</b>                 |                                                            |                  |           |                    |
| <b>Ingénieur territorial</b>             | Ingénieur territorial                                      | 1                | A         | 35 h               |
| <b>Technicien territorial</b>            | Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe               | 5                | B         | 35 h               |
|                                          | Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe               | 2                | B         | 35 h               |
| <b>SERVICE CIVIQUE</b>                   |                                                            |                  |           |                    |
| <b>Volontaire</b>                        |                                                            | 1                | Vacant    | 35h                |

**Pour : 158**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**b. Désignation du Référent Déontologue des Elus et Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Côte d'Or**

**La Présidente,**

**Expose** que la loi n°2025-1249 portant création du statut de l' élu local a consacré le principe selon lequel tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques énoncés par le Code général des collectivités territoriales (L. 1111-12, L.1111-13 et L.1111-14) ;

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques et, en particulier, les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat ;  
Ce référent déontologue peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats ;

**Considérant** que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

**Considérant** que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

**Le Comité syndical,** après en avoir délibéré :

**Décide** de confier cette mission au CDG21 ;

**Précise** que la liste des référents pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;

**Fixe** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

**Fixe** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;

**Adopte** la charte de l' élu local telle que définie en annexe ;

**Pour : 158**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

## 8. Finances

### a. DM n°2 aux Budgets annexes « Eau » et « Assainissement » 2026

#### □ Budget Annexe « EAU » 2026 (M49)

**Vu :**

- les crédits déjà affectés au budget primitif du Budget Annexe « EAU » 2026 adopté le 11 décembre 2025,
- la nécessité d'ouvrir des crédits complémentaires pour procéder au règlement de la facture relative à l'occupation du réservoir de Chenesaint au titre de l'année 2025,
- la nécessité d'ouvrir des crédits complémentaires pour procéder au règlement de la redevance hydraulique à VNF pour l'année 2026,
- la nécessité d'ouvrir des crédits complémentaires pour effectuer le versement d'une subvention exceptionnelle auprès du SIEGM à partir d'octobre 2026,
- la nécessité d'ouvrir des crédits complémentaires pour procéder au règlement des factures relatives aux charges et salaires de l'agente en contrat d'apprentissage au titre de l'année 2025,
- la nécessité d'ouvrir des opérations pour compte de tiers et de les budgéter dans le cadre de la coopération internationale au Cambodge (T3 et T4),
- les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ne permettant plus de voter de crédits sur les chapitres de dépenses imprévues : le chapitre 020 en section d'investissement notamment ;
- l'avis du Bureau syndical qui s'est tenu le 18 juin 2026,

**Sur proposition de la Présidente,**

**Le Comité syndical, entendu** l'exposé qui lui est fait,

**Décide** d'inscrire les crédits complémentaires par DM n° 2 au Budget Annexe « EAU » 2026 ainsi qu'il suit :

| Chapitre                            | Article | Article - Libellé                          | Dépenses      | Recettes     |
|-------------------------------------|---------|--------------------------------------------|---------------|--------------|
| SECTION EXPLOITATION                |         |                                            |               |              |
| 011- Charges à caractère général    | 6061    | Fournitures non stockables                 | 6 000,00 €    |              |
|                                     | 6378    | Autres taxes et redevances                 | 7 000,00 €    |              |
|                                     | 6553    | Subventions de fonctionnement versées      | 5 000,00 €    |              |
|                                     | 6218    | Autre personnel extérieur                  | 2 500,00 €    |              |
|                                     | 6137    | Redevances, droits de passage, servitudes  | - 20 500,00 € |              |
| TOTAL SECTION EXPLOITATION          |         |                                            | - €           | - €          |
| SECTION INVESTISSEMENT              |         |                                            |               |              |
| 020 - Dépenses imprévues            | 020     | Dépenses imprévues                         | 10 000,00 €   |              |
| 45 - Comptabilité distincte rattach | 4581125 | Coopération Inter Solidarité Cambodge - T3 | 380 000,00 €  |              |
|                                     | 4581126 | Coopération Inter Solidarité Cambodge - T4 | 260 000,00 €  |              |
| 13 - Subventions d'investissement   | 13111   | Agence de l'eau                            |               | 10 000,00 €  |
| 45 - Comptabilité distincte rattach | 4582125 | Coopération Internationale Cambodge - T3   |               | 380 000,00 € |
|                                     | 4582126 | Coopération Internationale Cambodge - T4   |               | 260 000,00 € |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT        |         |                                            | 650 000,00 €  | 650 000,00 € |
| TOTAL                               |         |                                            | 650 000,00 €  | 650 000,00 € |

**Pour : 158**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

#### □ Budget Annexe « ASSAINISSEMENT » 2026 (M49)

**Vu :**

- les crédits déjà affectés au budget primitif du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT » 2026 adopté le 11 décembre 2025,
- la nécessité d'effectuer une opération d'ordre en vue de constater que les avances versées en début de chantiers soient intégrées dans les travaux achevés au titre de l'année 2025 ;
- l'avis du Bureau syndical qui s'est tenu le 18 juin 2026,

**Sur proposition de la Présidente,**

**Le Comité syndical, entendu** l'exposé qui lui est fait,

**Décide** d'inscrire les crédits complémentaires par DM n° 2 au Budget Annexe « ASSAINISSEMENT » 2026 ainsi qu'il suit :

| Chapitre                       | Article | Article - Libellé                         | Dépenses    | Recettes    |
|--------------------------------|---------|-------------------------------------------|-------------|-------------|
| SECTION INVESTISSEMENT         |         |                                           |             |             |
| 041 - Opérations patrimoniales | 2315    | Installation matériel outillage technique | 20 000,00 € |             |
|                                | 238     | Avances acptes versés sur immo corpo      |             | 20 000,00 € |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT   |         |                                           | 20 000,00 € | 20 000,00 € |
| TOTAL                          |         |                                           | 20 000,00 € | 20 000,00 € |

**Pour : 158**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**b. Opérations pour compte de tiers au Budget annexe « EAU » 2026 :**

**BA ASSAINISSEMENT 2026 - Opération pour Compte de Tiers 140**  
**Mise en séparatif rue de la Liberté/rue des Carmes à Semur-en-Auxois**

**La Présidente,**

**Indique** que la tranche 2026 regroupant la mise en séparatif de la rue des Carmes et de l'avenue de la Liberté sur la commune de Semur-en-Auxois sera réalisée en septembre 2026 ;

**Précise** que les conventions pour la mise en œuvre de la mise en conformité des branchements particuliers sont en cours de réception ;

**Rappelle** que cette tranche est estimée à 1 050 000 € HT dont 320 000 € HT pour les eaux pluviales ;

**Rappelle** que la partie relative aux eaux pluviales fera l'objet d'une opération pour compte de tiers avec la Ville de Semur ;

Le Comité syndical **accepte** :

**D'ouvrir** « l'opération 140 » : **Mise en séparatif rue de la Liberté/rue des Carmes pour le compte de la Ville de Semur-en-Auxois,**

**Précise que** la partie relative aux eaux pluviales entre dans le cadre des opérations pour compte de tiers et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe « ASSAINISSEMENT » 2026 ainsi qu'il suit :

| Libellé compte                                                                                               | Investissement<br>Article | Dépenses     | Recettes     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------|--------------|
| Opération pour compte de tiers -<br>Mise en séparatif rue de le Liberté/ rue<br>des Carmes à Semur-en-Auxois | 4581- opération 140       | 320 000.00 € |              |
|                                                                                                              | 4582- opération 140       |              | 320 000.00 € |

**Pour : 158**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**BA EAU 2026 - Opération pour Compte de Tiers 125**  
**Coopération et solidarité internationale au CAMBODGE T3**

**La Présidente,**

**Explique** que le SESAM permet de lever des fonds auprès des financeurs (Agences de l'Eau, Région Bourgogne Franche-Comté...) en complément de fonds levés par Aquaorbi ;

Afin de reverser ces fonds à Aquaorbi,

**La Comité syndical accepte :**

**D'ouvrir « l'opération 125 » : Coopération Internationale de Solidarité Eau et Assainissement T3,**

**Précise que** ces travaux entrent dans le cadre des opérations pour compte de tiers et que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Annexe « EAU » 2026 par DM n°2 ainsi qu'il suit :

| Libellé compte                                                                                         | Investissement<br>Article | Dépenses     | Recettes |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------|----------|
| Opération pour compte de tiers<br>Coopération Internationale de Solidarité Eau<br>et Assainissement T3 | 4581- opération 125       | 380 000.00 € |          |

**Pour : 158      Contre : 00      Abstention : 00**

**BA EAU 2026 - Opération pour Compte de Tiers 126**  
**Coopération et solidarité internationale au CAMBODGE T4**

**La Présidente,**

**Explique** que le SESAM permet de lever des fonds auprès des financeurs (Agences de l'Eau, Région Bourgogne Franche-Comté...) en complément de fonds levés par Aquaorbi ;

Afin de reverser ces fonds à Aquaorbi,

**La Comité syndical accepte :**

**D'ouvrir « l'opération 126 » : Coopération Internationale de Solidarité Eau et Assainissement T4,**

**D'inscrire** les crédits correspondants au Budget Annexe « Eau » 2026 par DM n°2 ainsi qu'il suit :

| Libellé compte                                                                                         | Investissement<br>Article | Dépenses     | Recettes     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------|--------------|
| Opération pour compte de tiers<br>Coopération Internationale de Solidarité Eau<br>et Assainissement T4 | 4581- opération 126       | 260 000.00 € |              |
|                                                                                                        | 4582- opération 126       |              | 260 000.00 € |

**Pour : 158      Contre : 00      Abstention : 00**

**c. Admission en non valeurs au Budget annexe « Assainissement » 2026**

**La Présidente,**

**Explique** que les services du SCG de Vénarey-Les Laumes ont transmis à la Collectivité un état de présentations et admissions en non-valeurs, arrêté à la date du 03/03/2026, dans le cadre de l'apurement des comptes effectué de manière périodique entre l'ordonnateur et le comptable public.

La créance irrécouvrable concerne :

| Budget                              | Compte                             | Montant |
|-------------------------------------|------------------------------------|---------|
| Budget annexe<br>« ASSAINISSEMENT » | 7711 – Débits et pénalités perçues | 10,18 € |

Cette créance correspond au montant restant à recouvrer sur la somme de 720 € de pénalité appliquée à un usager pour non-conformité d'une installation ANC, pour lequel l'ensemble des diligences menées par le SGC de Vénarey-Les Laumes et visant au recouvrement, s'avèrent impossibles ou vaines.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

**Approuve** l'admission en non-valeur pour un montant total de 10,18 € correspondant à la liste du produit irrécouvrable ci-dessous, dressée par le comptable public, par la liste n° 7819700031 ;

**Décide** d'inscrire cette créance de 10,18 € au compte budgétaire 6541 (créances admises en non valeur) ainsi qu'il suit :

| Exercice | Pièce        | Motifs de présentation        | Nature                                  | Imputation | Montant |
|----------|--------------|-------------------------------|-----------------------------------------|------------|---------|
| 2025     | T-7819700031 | RAR inférieur seuil poursuite | 102-Produits de gestion courante autres | 6541       | 10,18   |

**Pour : 158**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

## **8. Rapports annuels 2025 du délégataire et sur le prix et la qualité des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif**

**La Présidente**,

**Rappelle** que chaque délégué du SESAM et les maires non délégués ont été destinataires des rapports annuels 2025 des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif dressés et présentés par le délégataire ;

**Rappelle** que chacun a été également destinataire des rapports relatifs au prix et à la qualité des services établis par la Présidente (RPQS) des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif et présentés au comité ;

**Donne la parole à Fabrice LABALME**, Directeur d'Agence SUEZ BOURGOGNE CHAMPAGNE, pour la présentation de chacun des RAD 2025 et précise qu'il reste à la disposition des délégués pour donner toutes explications qui seraient nécessaires en complément de son intervention ;

**Donne la parole à Frédéric VERRIER**, Directeur général des Services du SESAM, pour la présentation de chacun des RPQS 2025 et précise qu'il reste à la disposition des délégués pour donner toutes explications qui seraient nécessaires en complément de son intervention après l'exposé

**Considérant** les précisions et réponses apportées par le délégataire et par la Présidente, chacun en ce qui le concerne ;

**Considérant** que les objectifs de résultat exigés par le SESAM sur ces contrats de délégation de service sont remplis (conformité sur les analyses d'eau potable, rendement en hausse, continuité du service public, conformité sur les analyses d'eaux usées traitées...) ;

**Le Comité**, sur proposition de la Présidente, après en avoir délibéré ;

**Prend acte des Rapports Annuels du Délégué pour 2025** pour les services de l'eau et de l'assainissement collectif (Epoisses, Le Val-Larrey, Grignon, Missery, Précý-sous-Thil, Rouvray, Saulieu, Seigny, Semur-en-Auxois, Toutry et Vitteaux) ;

**Prend acte des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour 2025** pour les services de l'eau, de l'ANC et de l'Assainissement Collectif (Epoisses, Le Val-Larrey, Grignon, Missery, Précy-sous-Thil, Rouvray, Saulieu, Seigny, Semur-en-Auxois, Toutry et Vitteaux) ;

**Approuve** les RPQS et les RAD 2025 :

**Pour : 158**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Rappelle** que chaque maire a été destinataire de l'intégralité de ces rapports sur support informatique pour être consultés par tout usager concerné ;

**Charge** les délégués du SESAM de transmettre au maire les documents reçus concernant leur commune afin que ces rapports soient communiqués au conseil municipal pour information sans qu'il soit statué sur leur contenu ;

## **9. Communications diverses**

**Martine EAP-DUPIN** informe que les rapports de l'ARS ne sont pas tous parvenus au SESAM, ils seront donc présentés à l'occasion d'une prochaine séance. Elle rappelle que les rapports seront communiqués aux communes. Elle propose de transmettre le diaporama de la séance à l'assemblée.

**Hervé LOUIS (Saulieu)** demande pourquoi la TVA n'est pas systématiquement appliquée à 5,5 % ?

**Martine EAP DUPIN** répond que le taux de la TVA sur l'eau dépend de son type : il est de 5,5 % pour l'eau potable et de 10 % pour l'assainissement, il s'agit de la réglementation.

**Christian PERBET (Corrombles)** demande pourquoi les compteurs d'eau sont-ils changés ?

**Fabrice LABALME** indique que les compteurs d'eau sont changés tous les 15 ans ou à un rythme adapté au modèle/âge/diamètre, c'est obligatoire.

**Chantal CRIBLIER (Gissey-le-Vieil)** interroge sur les conditions pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau dans le cadre des réhabilitations des installations d'assainissement non collectif sur la commune de Gissey ?

**Frédéric VERRIER** répond que des réunions publiques seront organisées sur les communes éligibles à des aides dont Gissey-le-Vieil.

**Martine EAP-DUPIN** informe que le prochain Comité syndical se réunira le 9 novembre, sauf urgence qui pourra donner lieu à une séance extraordinaire.

**La Présidente** conclut en remerciant les élus de leur présence et souhaite un bel été à toutes et à tous.

**La séance est levée à 20h06.**

**Le secrétaire de séance,**  
**Olivier MARGUERY**



**Pour extrait conforme,**

**La Présidente**  
**Martine EAP-DUPIN**

